

ATTESTATION DE DEPLACEMENT

POUR ASSURER L'ENTRETIEN PHYSIQUE DES PONEYS ET CHEVAUX

Le protocole validé le 10 novembre 2020 en réunion interministérielle pour la gestion du bien-être des équidés dans les établissements équestres pendant le confinement prévoit d'organiser la venue, maîtrisée et tracée, de certains propriétaires et cavaliers des poney-clubs et centres équestres dans leur structure équestre afin d'assurer l'entretien physique des poneys et chevaux.

La présente attestation a été établie sur la base des besoins exprimés par le poney-club et pour assurer la traçabilité des cavaliers et des sorties des équidés.

Elle doit être accompagnée de **l'attestation de déplacement dérogatoire officielle**, en cochant le motif n°3 « Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments ; ».

L'établissement équestre FFE :

CLUB HIPPIQUE DE VILVERT 7835000

1 Rue de la Manufacture

78350 Jouy en Josas

Accueille le cavalier :

Le : pour participer à l'activité physique des chevaux deh àh

Attestation signée par Philippe Audigé
Directeur
P/O Audrey Poupardin

Signature du cavalier ou de
son représentant légal